

# Votre enfant peut-il bénéficier d'une carte de transport scolaire ?

- L'enfant transporté doit être scolarisé dans un cycle primaire ou secondaire :
- Il doit être domicilié sur le territoire de Roannais Agglomération (voir règlement de transport scolaire pour les cas particuliers)
- Il doit fréquenter :
- L'école maternelle ou primaire de sa commune, ou l'école la plus proche de son domicile,
- Un collège ou un lycée respectant la carte de sectorisation des transports scolaires.



Où envoyer votre demande de carte de transport scolaire ? (demande papier)

#### **SCHOOLY**

Point City 50 rue Jean Jaurès 42 300 ROANNE





### Quel est le montant de la carte ?

- Le tarif s'élève à 110 € pour l'utilisation des lignes spéciales scolaires ou lignes régulières uniquement à raison d'1 Aller/Retour par jour scolaire.
- Le tarif s'élève à 210 € pour l'utilisation des lignes scolaires et du réseau STAR ou d'un réseau partenaire.
- Le tarif pour la première acquisition de la carte OùRA est à 5 €.
- Pour les familles disposant de faibles ressources, une tarification solidaire, SESAM, est accessible sous conditions de ressources.

Ces tarifs seront majorés de 30 € pour toutes les demandes effectuées hors délais quel que soit le tarif dû initialement.

#### Comment s'effectue le réglement ?

- En ligne, par carte bancaire sur le site Internet de la Star **bus-star.com**: en 1 fois au moment de l'inscription ou en 3 fois: au moment de l'inscription, au 10 janvier 2021 et au 10 avril 2021. Les montants dus à chaque prélèvement sont précisés sur le site Internet de la Star.
- Par courrier ou à l'agence commerciale de la Star, le Point City :
- Par chèque à l'ordre de la Régie des Transports en joignant un seul chèque du montant total du tarif payé pour l'élève au moment de l'inscription,
- En espèces au moment de l'inscription <u>au guichet</u> <u>uniquement</u>. Le représentant légal de l'élève doit joindre l'appoint dans une enveloppe fermée portant les noms et prénoms du représentant légal et de l'élève.



### Pour tout renseignement, nous contacter

■ Par mail : schooly@bus-star.com

Par téléphone : 04 77 727 727





Le service transport a en charge l'organisation du transport scolaire des élèves sur tout le territoire de la communauté d'agglomération à l'exception des élèves handicapés, pris en charge par le Département de la Loire.

- Les 40 communes de Roannais Agglomération comptent environ 21 000 élèves de plus de 2 ans scolarisés, dont 12 000 élèves scolarisés dans leur commune de résidence et 8 500 scolarisés dans une autre commune que leur commune de résidence, y compris hors du périmètre de la Communauté d'Agglomération.
- Les élèves sont scolarisés dans 78 établissements maternels, élémentaires et primaires ainsi que dans 20 établissements secondaires.
- En plus de l'offre des lignes régulières STAR, 24 lignes spécialement dédiées au transport scolaire relient les communes à leur établissement de secteur.

# Comment obtenir la carte de transport scolaire ?

Toutes les démarches d'inscription ou de réinscription au transport scolaire se feront sur le site internet de la STAR sauf cas particuliers (tarification solidaire, garde alternée, ...).

#### bus-star.com

■ Si votre enfant emprunte une ligne STAR, vous recevrez une carte OùRA qui devra être conservée par votre enfant pendant 5 ans :



■ Si votre enfant emprunte des lignes spéciales scolaires, vous recevrez une carte de ce type :



Les démarches sont à effectuer entre le 2 juin et le 31 juillet 2020, date de clôture des inscriptions.

Après examen de la demande et accord, vous recevrez par courrier à partir du 20 août le titre de transport de votre enfant.

■ Si votre enfant emprunte à la fois une ligne spéciale scolaire et une ligne STAR, vous recevrez les deux cartes et l'élève devra avoir les deux cartes avec lui.



+



## À SAVOIR

100 €
Indicate parents

Le coût du transport scolaire pour scolaire pour Roannais Agglomération représente 1 000 € par élève et par an

pris en charge par Roannais Agglomération

900€